

COMBUSTIBLE LIQUIDE POUR APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE**CSR 8 bis - A**
28 Janvier 1998

SPECIFICATIONS	ADMINISTRATIVES	
REFERENCES	<u>Arrêté</u> du 08/01/98	<u>J.O.</u> du 28/01/98
DEFINITION	Mélange d'hydrocarbures aliphatiques désaromatisés d'origine minérale ou de synthèse destiné à l'alimentation des appareils mobiles de chauffage conformes au décret n° 92-1280 du 10 décembre 1992.	
ASPECT	clair et limpide à 20° C	
COULEUR (NF M 07-003)	couleur "Saybolt" supérieure à + 30	
DISTILLATION (NF M 07-002)	point initial supérieur à 175 °C	
VISCOSITE CINEMATIQUE (NF EN ISO 3104)	inférieure à 3,0 mm ² /s à 25 °C	
TENEUR EN SOUFRE (NF EN 24 260)	inférieure à 5 mg/kg	
TENEUR EN BENZENE méthode d'absorption UV	inférieure à 0,1 % m/m	
TENEUR EN AROMATIQUES IP 391	inférieure à 1,0 % m/m	
POINT D'ECLAIR (NF EN 22 719)	supérieur à 61 °C	
CORROSION A LA LAME DE CUIVRE (NF EN ISO 2160)	inférieure à 1 b	
POINT D'ECOULEMENT (NF T 60-105)	inférieur à - 15 °C	

Toute interprétation des résultats des mesures concernant les spécifications relève de la norme NF EN ISO 4259 (spécifications des produits pétroliers et application des valeurs de fidélité relatives aux méthodes d'essai).